

## **Il s'en passait de belles dans les salons du Gavroche !**

**CHARLEVILLE-MÉZIÈRES (Ardennes).** Le gérant s'en est bien tiré, son avocat ayant plaidé l'acharnement des policiers et dénoncé leurs méthodes d'intimidation sur les « filles » du bar.

L'AFFAIRE évoquée lundi, devant le tribunal correctionnel, s'annonçait saignante, puisqu'il devait y être question de proxénétisme, aggravé et hôtelier, d'abus de bien sociaux, d'escroquerie, d'abus de confiance, de blanchiment, d'infraction à la législation sur les stupéfiants, de travail dissimulé, etc.

Mais, au bout du compte, elle s'est terminée en « eau de boudin », puisque le prévenu, Patrick Verdin, 62 ans, à qui tous ces faits étaient reprochés, a finalement été relaxé pour les plus graves et juste condamné à une peine avec sursis pour les autres.

Avec toutefois une mention complémentaire, qui a pu paraître curieuse aux profanes, celle de ne pas détenir d'arme. Une façon discrète de faire référence à deux dossiers d'homicides dans lesquels, il y a plusieurs années, il avait été mis en cause, dans les Ardennes et en Belgique, avec son ami S..., mais qui lui avaient alors valu l'acquittement pour l'un et un non-lieu pour l'autre.

Deux dossiers pourtant évoqués, en filigrane, par son avocat Me Sébastien Busy, du barreau de Reims, car selon lui, ils expliquent « l'acharnement de la police judiciaire » - deux de ses responsables en particulier - à avoir voulu faire « tomber », coûte que coûte, son client, par dépit de ne pas y être parvenus pour les meurtres !

### **Clientèle huppée**

L'audience, qui a été quasi entièrement consacrée à Patrick Verdin, a ramené l'auditoire quelques années en arrière, de 2003 à 2006, lorsqu'il était le gérant de fait du bar de nuit « Le Gavroche » (ex Cottons'club), 98 rue du Petit Bois, à Charleville-Mézières. Un établissement fréquenté assidûment par une clientèle masculine, souvent huppée - dont pas mal de chefs d'entreprises - qui venait y boire du champagne, en compagnie de ravissantes hôtesses en tenues « sexy » lesquelles, pour pousser à la consommation, usaient de pratiques extrêmement coquines.

Et même plus...

Jusqu'à ce que, suite à une « dénonciation » en gendarmerie de Nouzonville, les sulfureuses pratiques de l'établissement de nuit soient mises en évidence. Il fallut toutefois, pour les établir, de longues surveillances, des écoutes téléphoniques, des filatures, jusqu'à la spectaculaire « descente » effectuée, le 18 septembre 2006, par une quinzaine d'inspecteurs du SRPJ de Reims.

Ce qui allait permettre, dans la foulée, d'identifier et d'entendre des dizaines d'habitues du lieu, ainsi que les hôtesses prestataires de services en tous genres.

Et valoir, par contrecoup, treize mois de détention préventive à Patrick Verdin, jusqu'à son placement sous contrôle judiciaire.

G.G.-M.